



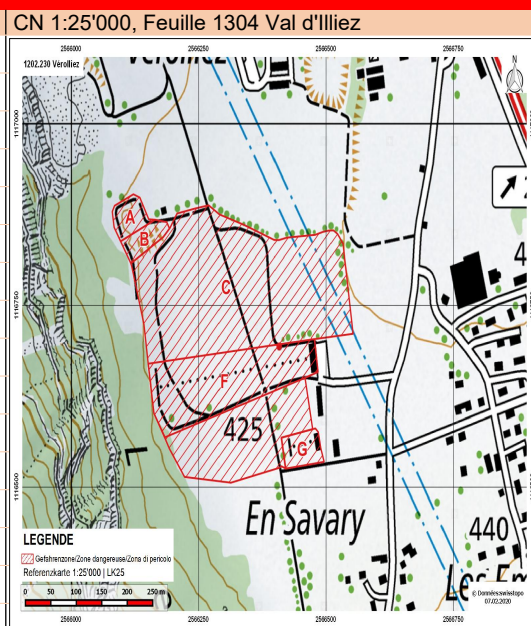
Avis de tir

Vérölliez

Des tirs avec munitions de combat auront lieu aux dates et lieux suivants

ID : 1202.230

Jours/Dates	Heures	Zones dangereuses	Troupes
Lu 07.09.26	08:00 - 20:30	A, B, C, F, G	Militaire 0800-1700 / NJC 1300-2030
Ma 08.09.26	08:00 - 23:00	A, B, C, F, G	
Me 09.09.26	08:00 - 20:30	A, B, C, F, G	Militaire 0800-1700 / NJC 1300-2030
Je 10.09.26	08:00 - 23:00	A, B, C, F, G	Militaire 0800-2300 / NJC 1300-2030
Ve 11.09.26	08:00 - 17:00	A, B, C, F, G	
Sa 12.09.26	08:30 - 18:00	G	NJC
Di 13.09.26	Pas de tir		
Lu 14.09.26	08:00 - 20:30	A, B, C, F, G	Militaire, AP 0800-1700 / NJC 1300-2030
Ma 15.09.26	08:00 - 23:00	A, B, C, F, G	
Me 16.09.26	08:00 - 20:30	A, B, C, F, G	Militaire 0800-1700 / NJC 1300-2030
Je 17.09.26	08:00 - 23:00	A, B, C, F, G	Militaire 0800-2300 / NJC 1300-2030
Ve 18.09.26	08:00 - 17:00	A, B, C, F, G	
Sa 19.09.26	08:30 - 18:00	G	NJC
Di 20.09.26	Pas de tir		
Lu 21.09.26	08:00 - 20:30	A, B, C, F, G	Militaire 0800-1700 / NJC 1300-2030
Ma 22.09.26	Pas de tir		
Me 23.09.26	08:00 - 20:30	A, B, C, F, G	Militaire 0800-1700 / NJC 1300-2030
Je 24.09.26	08:00 - 23:00	A, B, C, F, G	Militaire 0800-2300 / NJC 1300-2030
Ve 25.09.26	08:00 - 17:00	A, B, C, F, G	
Sa 26.09.26	08:30 - 18:00	G	NJC
Di 27.09.26	Pas de tir		
Lu 28.09.26	08:00 - 20:30	A, B, C, F, G	Militaire, AP 0800-1700 / NJC 1300-2030
Ma 29.09.26	08:00 - 17:00	A, B, C, F, G	
Me 30.09.26	08:00 - 23:00	A, B, C, F, G	Militaire, AP 0800-2300 / NJC 1300-2030
Je 01.10.26	08:00 - 20:30	A, B, C, F, G	Militaire 0800-1700 / NJC 1300-2030
Ve 02.10.26	08:00 - 17:00	A, B, C, F, G	
Sa 03.10.26	08:30 - 18:00	G	NJC
Di 04.10.26	Pas de tir		



- A Place A CD
- B Place B CD
- C Place d'infanterie
- F Stand 300m
- G Stand 25/50m

Spécial
Armes: selon "Protocole de feu libre"
Interdiction de tir entre 1200-1300
Troupes: E inf 19

MISE EN GARDE

- Vu le danger de mort, il est interdit de pénétrer dans la zone dangereuse. Les instructions des sentinelles doivent être strictement observées.
- Pendant les tirs, des drapeaux ou des ballons rouges et blancs seront placés en des endroits bien visibles dans la zone dangereuse et près des positions des armes. La nuit, ils seront remplacés par trois lampes rouges disposées en triangle.

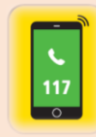
Projectiles non éclatés



1. Ne jamais toucher
Il est interdit de toucher ou d'amasser des projectiles ou des éléments de munitions. Les rebuts de munitions explosives peuvent encore exploser après des années et représentent un danger.



2. Marquer l'emplacement
Quiconque trouve un projectile ou des éléments de munitions doit marquer de manière visible l'emplacement de la découverte. Si possible, l'accès au périmètre entourant le raté doit être bloqué et les personnes non autorisées tenues à l'écart.



3. Annoncer la découverte
Les objets suspects peuvent être signalés en tout temps en appelant le 117 (police) ou le 058 481 44 44 (centrale d'annonce des ratés). Il est également possible d'utiliser l'App « Annonce ratés » disponible gratuitement au téléchargement.

- La poursuite pénale selon l'article 225 ou d'autres dispositions du code pénal suisse est réservée.
- Les annonces de dommages de tiers, y compris les dommages causés à des tiers, doivent immédiatement être communiqués au Centre de dommages du DDPS, Maulbeerstrasse 9, 3003 Berne. Hotline 0800 11 33 44 ou par écrit avec le formulaire « Annonce de dommage 33.001 », à télécharger sous www.schadenzentrumvbs.ch
- Toute responsabilité est déclinée en cas de dommages dus à l'inobservation des instructions données par les sentinelles ou celles figurant sur les publications de tir.

Renseignements/Informations

Responsable place de tir : **+41 79 652 45 91**

Lien internet

Responsable publication : **058 483 37 61**

<https://www.armee.ch/avisdetir/1202.230>

Édition du 24.08.2026

Cdmt resp : Sect coord 12

